

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
**VILLE DU PORT**



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 29

Nombre de représentés : 04

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 30

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 34

**OBJET**

**Affaire n° 2025-054**

**OPÉRATION « LES PORTES DE  
L'OCÉAN » – ILOT 3  
DÉSFFECTATION ET  
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE  
PUBLIC COMMUNAL  
D'UNE PORTION DE TERRAIN  
CADASTRÉ SECTION AM N° 17,  
AM N°18, AM N°19, AM N° 20 ET  
AM N° 21**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 1<sup>er</sup> avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Claudette Clain Maillot par M. Alain Iafar, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Véronique Bassonville, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, à 17h15.

**Départ(s) en cours de séance** : M. Olivier Hoarau, Maire à 18h08 (affaire n° 2025-057), M. Fayzal Ahmed Vali à 18h08 (affaire n° 2025-057).

**Absents** : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 mars 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 2 avril 2025.

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

.....  
.....

**OPÉRATION « LES PORTES DE L’OCÉAN » – ILOT 3  
DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
D’UNE PORTION DE TERRAIN CADASTRÉ SECTION AM N° 17, AM N°18, AM  
N°19, AM N° 20 ET AM N° 21**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2111-1 et suivants et L.2141-2 et suivant relatif aux décisions de désaffectation et de déclassement des biens du domaine public ;

**Vu** l’acte notarié du 27 octobre 2022 portant acquisition auprès de l’Etablissement Public Foncier de La Réunion des terrains à bâtir formant l’emprise des ilots du projet urbain dénommé « Les Portes de l’Océan » ;

**Vu** la situation au plan cadastral de la portion de terrain communal cadastrée section AM n° 17, AM n° 18, AM n° 19, AM n° 20 et AM n° 21 sise rue Evariste de Parny ;

**Vu** le procès-verbal de la Police municipale de Le Port constatant la fermeture de l’accès au site et l’absence d’occupation par le public de ladite emprise foncière ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** que la bande de terrain concernée n’est plus affectée à l’usage direct du public et que le conseil municipal peut, par conséquent, décider de prononcer son déclassement ;

**Considérant** le projet d’aménagement urbain prévu sur l’ilot 3 de l’opération « Les Portes de l’Océan » pour y réaliser un programme immobilier de logements et de commerces ;

**Considérant** l’avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 mars 2025 ;

*Après avoir délibéré et à l’unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : de constater la désaffectation du domaine public communal d’une partie de l’emprise de l’ilot 3 du projet urbain « Les Portes de l’Océan » ;

**Article 2** : de prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles non bâties cadastrées section AM n° 17p, AM n° 18p, AM n° 19, AM n° 20 et AM n° 21 sises rue Evariste de Parny ;

**Article 3** : d’autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

**OPÉRATION « LES PORTES DE L’OCÉAN »**  
**DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
**D’UNE PORTION DE TERRAIN CADASTRÉ**  
**SECTION AM N° 17-18-19-20-21**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l’avis du conseil municipal sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d’une portion de terrain cadastré section AM n° 17, AM n° 18, AM n° 19, AM n° 20 et AM n° 21, sise rue Evariste de Parny.

La Ville a fait l’acquisition de ces parcelles auprès de l’Etablissement Public Foncier de La Réunion le 27 octobre 2022, en vue d’engager l’opération « Les Portes de l’Océan ».

Les ilots 2 bis et 3 ont été aménagés en aire de stationnement gratuit, ouverte au public et affectant, de facto, le bien dans le domaine public de la Ville.

En outre, l’ilot 3 de l’opération « Les Portes de l’Océan » doit être prochainement cédé en intégralité à la société de promotion immobilière ICADE, lauréate de l’appel à projets urbains KREOLAB, pour y réaliser un programme essentiellement constitué de logements et de commerces en pieds d’immeubles.

Dans la perspective de cette vente, les aménagements de l’emprise concernée ont été supprimés et le terrain clôturé. Il n’est donc plus affecté à l’usage du public.

Compte-tenu de ces éléments et eu égard aux critères d’imprescriptibilité et d’inaliénabilité du domaine public, il est proposé au conseil municipal de :

- constater la désaffectation du domaine public communal de la partie de l’ilot 3 du projet urbain « Les Portes de l’Océan » susvisée ;
- prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles non bâties cadastrées section AM n° 17p, AM n° 18p, AM n° 19, AM n° 20 et AM n° 21 sise rue Evariste de Parny ;
- d’autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**Pièces jointes :**

- Plan de situation de l’ilot 3 et des parcelles cadastrées section AM n° 17p, AM n° 18p, AM n° 19, AM n° 20 et AM n° 21
- Rapport de constatation de la Police Municipale du 17 mars 2025

**Annexe 1 : Plan de situation des parcelles de l'ilot 3 et plus par AM 17p-18p-19-20-21**



**Annexe 2** : Rapport de constatation de la Police Municipale**POLICE MUNICIPALE**DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORTPOLICE MUNICIPALE  
9, rue Remaudière de Vaux  
97421 Le Port Cedex BP 62004  
Tél 0262 4287 00 - Fax 0262 42 95 60**LE PORT****RAPPORT N° 202500 0014****Objet :**  
**Terrain à bâtir: Ilot 1 les portes de l'océan****Destinataires :**Copie à :  
- Monsieur le Maire  
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale  
- Archives de la Police Municipale**REPUBLIQUE FRANCAISE****RAPPORT DE CONSTATATION**

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept du mois de mars,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal VENNER Julien  
Brigadier-Chef Principal GAFOUR Firoza  
Gardien TEVANIN David

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Le Port

En fonction à la Police Municipale de Le Port

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Le Port

Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2, 73 et 429 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le dix sept mars deux mille vingt cinq, nous recevons un mail du directeur du pôle : "DIRECTION DE REGLEMENTATION PREVENTION TRANQUILLITE SECURITE PUBLIQUE" .

Ce dernier nous sollicite afin de constater que le terrain à bâtir dénommé "Ilot 1 - Les portes de l'océan" situé entre les rues Evariste de Parry et Amiral Bosse est libre de toute occupation.

Sur place à quinze heures et trente minutes, nous mettons pieds à terre.

Nous constatons que les parcelles AE/18 AE/19 AE/20 AE/21 sont inaccessibles par rue Evariste de Parry , nous notons la présence d'une clôture rigide ainsi qu'une clôture souple d'une longueur de 40 mètres qui vient d'être apposée.

Côté rue Amiral bosse, les parcelles sont également inaccessibles par la mise en place de roches obstruant le passage des véhicules à moteur.

La surface total des quatre parcelles mesure environ 1200m2.

Lors de notre passage nous constatons que le dit-terrain est libre de toute occupation.

Nous annexons au présent rapport trois photographies des lieux ainsi qu'une vue aérienne.

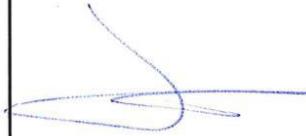
Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Le Port.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à Le Port  
Le 17/03/2025

Signature du rapport N°2025 000014

Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,  
Le Chef de Service de Police Municipale



Planche à photo annexée au Rapport de Constatation N° 2025 000014

Photo N°1 - <Nouvelle photo>



Photo N°2 - <Nouvelle photo>



